

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Sur un an	La Haye.	Provinces.
» six mois	26 fl.	30 fl.
» trois mois	14 »	16 »
	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1,50 franc
compris et 10 cts. par ligne en plus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. van Westden, libraire, Spui
et chez les Héritiers Doornum, li-
braires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 8 Avril.

Un de nos abonnés nous communique l'article suivant, dont le raisonnement, au point de vue du système actuellement adopté dans notre pays, est d'une parfaite justesse. Pour tout le reste nous en laissons la responsabilité à l'auteur.

Comme preuve, entre mille autres, que quelques personnes dans notre pays se font une bien fautive idée des principes d'un gouvernement constitutionnel, nous citerons le discours prononcé par M. Kien, député d'Utrecht, dans la séance de la Seconde Chambre des Etats-Généraux du 28 mars dernier.

Cet honorable membre de notre assemblée législative commença par déclarer :

« Qu'il donnera sa voix aux deux projets de loi en discussion ; (augmentation des budgets de la guerre et de la marine) ; qu'il s'y croit obligé et par la gravité des circonstances dans lesquelles se trouve l'Europe, et par la confiance que lui inspirent les chefs de ces deux départements ministériels. »

Jusqu'à là tout est bien ; mais M. Kien ajoute :

« Que la bonne opinion qu'il avait du nouveau ministère commença à faiblir par suite de l'éloignement d'un haut fonctionnaire (M. van Doorn, vice-président du conseil-d'Etat) ; que ces réactions lui répugnent et qu'elles lui font lire sur la bannière de ces Messieurs :

« Otez-vous de là pour que nous et nos amis, nous nous y mettons à l'ouvrage. »

A un reproche aussi déplacé nous répondons : que le régime constitutionnel n'est possible que là où les hommes d'Etat ont une opinion et savent lui faire le sacrifice de leur place ; que le gouvernement avec un ministère responsable, ne saurait être un gouvernement dans lequel le chef de l'Etat pût écouter des avis différents et souvent opposés, et ensuite choisir celui qui lui paraîtrait le meilleur ; mais que la direction des affaires y est confiée à un petit nombre d'hommes qui ne restent au pouvoir qu'autant qu'ils ont l'appui de la majorité des députés et que le quorum nécessaire pour cette majorité se déplace ; que s'il arrive que le souverain change de ministère pour entrer dans une autre voie politique, on ne peut appeler réaction l'éloignement forcé de tous les anciens conseillers de la couronne ; ce qui n'est qu'une conséquence inévitable, toute simple et naturelle du régime constitutionnel, et que s'il y a quelque chose qui ait été déploré, c'est qu'il n'ait pas donné sa démission en même temps que les anciens ministres.

En terminant ici ces réflexions, nous demanderons à l'honorable M. Kien s'il veut une autre bannière sur laquelle on trace en grandes lettres :

N'ayez point d'opinion et restez en place !

En vérité, quelque injurieuse que soit cette devise, il semble, au discours du député d'Utrecht, qu'elle irait à bien des gens. (Communiqué.)

L'Amsterdamsche Courant annonce que le Roi a fait parvenir à M. le bourgmestre de la ville d'Amsterdam, une somme de dix mille florins, à employer à des travaux à exécuter dans les environs de la capitale.

Le Roi a conféré la croix de commandeur de l'ordre de la Couronne de Ghène à M. Provo Kluit, directeur de la police à Amsterdam, et celle de chevalier du même ordre aux commissaires de police MM. de Bie et Busehmann.

Le contre-amiral pensionné M. Arriens, a, par suite d'une ordonnance royale, été réintégré dans ses fonctions d'aide-de-camp en service extraordinaire de S. M. et ce depuis le 20 mars dernier.

S. A. S. le prince de Metternich, accompagné de la Princesse, son épouse, et de sa suite, est arrivé avant-hier en cette résidence.

Voici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer rhénan, et le montant de la recette pendant le mois de mars dernier.

STATIONS.	Nombre de voyageurs.	Produit des voyageurs.	Produit du transport des marchandises, voitures, chev., etc.
Amsterdam	10197	fl. 14,496.05	fl. 2,532.41
Abcoude	1166	472.30	23.92
Laan van Vreeland	978	534.10	45.45
Nieuwer-Sluis	404	187.80	4.87
Breukelen	1019	446.85	22.05
Maarsse	504	303.13	58.63
Utrecht	7555	7,471.90	2,480.44
Driebergen	933	672.97	100.13
Maarsbergen en Maarn	325	231.90	12.70
Veenendaal	679	558.80	408.72
Ede	778	568.86	211.86
Wolfhezen	85	91.60	22.96
Arnhem	3654	7,521.55	3,327.38
Total	28272	33,557.75	9,251.02

Total des recettes en mars. fl. 42,808.77
Idem du 1^{er} janvier au 1^{er} mars. 77,199.56

Total des produits. 120,008.36

Nous donnons ici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer hollandais, et le montant de la recette pendant le mois de mars dernier.

Départ de	Nombre de voyageurs.	Produits des voyageurs.	Produits des marchand., etc.
Amsterdam	14,254	fl. 18,245.60	fl. 4,806.00
Halfweg	181	84.95	1.27
Harlem	7,708	5,070.35	802.99
Vogelenzang	360	226.50	19.01
Hillegommerbeek	43		30.95
Veenenburg	414	264.95	35.74
Piet Gijzenbrug	475	394.35	18.76
Warmond	252	195.20	5.45
Leide	6,585	5,435. —	513.78
Voorschoten	379	222.15	11.08
Nieuw-Ost-Inde	88	64.05	2.65
La Haye	11,994	10,914.15	1,420.71
Ryswyk	157	82.80	2.92
Delft	5,783	2,988.15	803.73
Schiedam	2,983	1,553.20	640.02
Rotterdam	11,216	11,229.40	1,648.59
Total	62,852	fl. 67,164.47	118,727.89
Total des mois précédents.	97,126		
Total général	159,978	fl. 180,392.36	

Le Times, dans un article qu'il publie aujourd'hui sur le conflit probable entre le Danemark et l'Allemagne, se plaint de la politique du cabinet prussien dans cette affaire. Il déclare que les actes d'hostilité contre le roi de Danemark sont une violation flagrante du droit international et de la justice publique. Quant au rôle que doit jouer l'Angleterre dans ce conflit, le Times est d'avis qu'elle doit garder la neutralité et se contenter d'envoyer une flotte dans la Baltique pour protéger les intérêts de son commerce maritime dans ces parages.

A propos de la réponse de M. Lamartine à l'adresse de la députation française, le même journal s'exprime ainsi sur le désaccord qui semble exister entre les déclarations solennelles du ministre des affaires étrangères, et certains faits graves qui se passent en ce moment au vu et au su du gouvernement provisoire :

« Nous acceptons avec reconnaissance tout ce qu'a dit M. de Lamartine, mais sous une réserve légère, qu'il prenne garde qu'on ne le mêle pas à des actes qu'il réprouve dans son cœur, qu'il réprouve dans ses discours. »

« Il n'est que trop vrai que plusieurs milliers de Français et de Belges armés, sous les ordres d'officiers français, ont quitté Paris avec l'intention avouée de faire irruption en Belgique et en Allemagne. Prêter la main à de pareilles entreprises est peut-être une nécessité ; il est possible aussi que M. Lamartine ait fait tout son possible pour empêcher cette propagande armée. Mais en tout cas on pourrait désirer plus d'harmonie entre les faits et les discours. »

« De pareils actes doivent être réprochés ou désavoués ; autrement l'Europe croira peu à des garanties pacifiques données avant même d'avoir été données. »

On lit dans le Morning-Herald que le traité du Mexique avec les Etats-Unis est déjà connu en grande partie. Voici cependant quelques dispositions plus détaillées bonnes à enregistrer.

« Art. 6. Les bâtiments et citoyens des Etats-Unis auront en tout temps un passage libre et non interrompu par le golfe de Californie et la rivière Colorado, au-dessous de son confluent avec la Gils, en allant et venant de leurs possessions situées au nord de la ligne frontière. Il est entendu que ce passage aura lieu pour la navigation dans le golfe de Californie et la rivière Colorado et non par terre, sans l'agrément exprès du gouvernement mexicain. »

« Art. 12. En considération de son agrandissement territorial, le gouvernement des Etats-Unis s'engage à payer à la république du Mexique la somme de 15 millions de dollars, savoir : immédiatement après la ratification du traité par le gouvernement de la république mexicaine, 3 millions de dollars, en la ville de Mexico, et ce en espèces d'or et d'argent du Mexique. Les 12 millions restant dus seront payés à Mexico, en mêmes espèces, par versements annuels de 3 millions de dollars avec intérêts à 6 pour 100 par an. L'intérêt commencera à courir à partir du jour de la ratification du traité par le gouvernement mexicain. Le premier des versements sera fait à l'expiration d'une année, à partir du même jour. »

« Art. 13. Les Etats-Unis s'engagent à assumer et payer aux ayant-droit toutes les sommes échues et à échoir à raison de réclamations déjà liquidées et décidées contre la république mexicaine, aux termes des conventions entre les deux républiques des 11 avril 1839 et 30 janvier 1843. Le gouvernement mexicain sera absolument affranchi à l'avenir, de toutes dépenses à raison de ces réclamations. »

Le traité, dont nous venons de donner les seuls extraits qui ne fussent pas connus, intitulé : *Traité de paix, amitié, délimitation et arrangements*, a été fait par quintuples copies à la ville de Guadalupe-Hidalgo, le 2 février, de l'année du Seigneur 1848. Le sénateur Sivier a été nommé commissaire ; il va faire ratifier le traité à Mexico.

Le steamer des Indes-Occidentales le Medway est arrivé le 5 à Southampton. Ce steamer apporte des nouvelles assez importantes de l'Amérique centrale.

Dans les premiers jours de février une expédition anglaise, composée de deux bricks et un steamer portant des troupes de débarquement, a attaqué plusieurs forts occupés par les troupes de la république de la Nouvelle-Grenade dans le voisinage de San Juan de Nicaragua et s'en est emparée après avoir tué ou blessé une quarantaine de soldats ennemis. Le reste s'est enfui abandonnant ses armes, ses munitions, etc., aux Anglais. Cette expédition, qui a coûté aux Anglais la perte d'un offi-

cier de marine et d'un matelot, a été entreprise pour venger le pavillon du roi Mosquitos, allié de la Grande-Bretagne, qui avait été insulté par les citoyens de la république grenadienne. Il va de soi que les Anglais ont occupé les forts abandonnés par l'ennemi.

On écrit de Malte :
« L'Obéron rapporte un bruit qui courait à Patras, c'est qu'Athènes était insurgée et que deux des ministres avaient été tués. Le prince de Capoue, qui jusqu'ici n'avait pas pris parti dans les affaires de Sicile, a arboré le drapeau tricolore sicilien sur sa terrasse. »

Un public nombreux assistait hier, au Théâtre-Royal-Hollandais, à la représentation du drame national si connu sous le nom de *Turfschip van Breda*. Les sentiments patriotiques qui abondent dans cette pièce, ont trouvé un chaleureux écho dans la salle, et les airs nationaux que l'orchestre a exécutés à la demande des spectateurs ont été accueillis avec le plus vif enthousiasme.

Une démonstration non moins enthousiaste avait eu lieu mardi dernier au théâtre national. Après la représentation d'une comédie (*de Reintje en de Oer*) qui avait été bien jouée et écoutée avec intérêt, M. Peters est venu sur la scène réciter une fort belle pièce de vers de circonstance, *de Staats-Orkaan (l'Ouragan politique)*, de M. R. H. van Someren, avec le talent de déclamation et la chaleureuse expression qu'on devait attendre de cet éminent acteur. La lecture des belles strophes de cette pièce de vers remplies des plus nobles sentiments de dévouement et d'amour pour le Roi et la patrie, a produit dans toute la salle un enthousiasme difficile à décrire. Chaque strophe, chaque pensée poétiquement exprimée, était saluée des applaudissements et des bravos des spectateurs, et plus d'une fois l'acteur a dû suspendre son récit pour laisser le champ libre à l'expression de l'enthousiasme public. Après la chute du rideau, M. Peters, rappelé à grands cris par les spectateurs, a dû répéter la dernière strophe qui avait produit une profonde impression et excité les plus chaleureuses sympathies. M. Peters a été couronné d'applaudissements, mais le public ne s'est pas contenté de prodiguer ses bravos à l'interprète de cette belle poésie. Il a voulu qu'une ovation fût aussi décernée à l'auteur. M. van Someren est venu sur la scène recevoir les applaudissements qui lui étaient légitimement dus, et les bruyantes acclamations de toute la salle ont salué le poète qui avait si bien exprimé les pensées de tous.

On lit dans l'Observateur de Bruxelles :
Une personne digne de confiance nous écrit de Lille, 6 avril :
Tout annonce que la bande qui s'est affublée du nom de légion belge veut prendre sa revanche de l'échec qu'elle a subi. Elle cherche par tous les moyens à réparer les vides que les balles de vos soldats et la désertion ont faits dans ses rangs et à augmenter ses forces. Les nouvelles reçues nous donnent une idée de 10 francs et un armement complet.

Plusieurs anciens officiers et sous-officiers de la légion étrangère d'Alsace ont été entraînés à faire partie de la bande, qui se trouve commandée aujourd'hui par Fossés, Bervé et un troisième chef que l'on appelle Van Remoorter. Cette respectable troupe est parvenue à se procurer six pièces d'artillerie dont elle espère beaucoup. Les recrutements et les achats d'armes se font publiquement.

Tous les gens sensés déplorent ici ce scandale, et l'on songe involontairement que les hommes qui le tolèrent et l'encouragent, faisaient, il y a peu de mois, un crime à M. Guizot de favoriser l'envoi d'armes aux troupes du Sonderbund, qui, elles au moins, étaient dans leur pays et représentaient une portion notable du peuple suisse.

Nouvelles d'Allemagne.

Berlin, le 4 avril.
Dans la séance de la diète d'aujourd'hui, il a été donné connaissance d'une communication royale qui annonce que l'assemblée qui doit satisfaire à une résolution de la diète germanique du 30 mars, la Prusse aura 113 représentants à envoyer au siège de la confédération germanique, pour concourir à la formation de l'assemblée qui doit donner une constitution à toute l'Allemagne. L'ordre équestre des villes et des communes rurales est invité à désigner ces 113 représentants.

Le nouveau ministre vient de demander à la diète l'autorisation de contracter un emprunt. Il n'a pas dit quel sera le prêteur. Mais enfin M. Hansemann, le ministre des finances, dans l'exposé des motifs qu'il a lu devant la diète, a appuyé sa demande sur deux points principaux : l'imminence de la guerre, et la nécessité de stabiliser les moyens d'escompte dans les provinces de la monarchie. L'absence de l'escompte entraîne l'interruption de tout travail et amène promptement la misère dans les classes ouvrières. Il voudrait pouvoir consacrer à cet emploi un million et demi de thalers.

Voici comment le ministre s'est exprimé :
M. Hansemann, ministre des finances, dit que le crédit s'en va et que l'on craint la guerre. Aux grands maux les grands remèdes. Le gouvernement ne craint pas la guerre. Mais la Prusse doit être forte. Il faut faire disparaître la crainte de la guerre. Le gouvernement doit ranimer l'industrie, faciliter les opérations de la banque de Prusse, établir des caisses d'escompte dans les provinces, secourir les classes ouvrières.

Il a payé un million de thalers à la banque de Prusse. Il emploiera un second million pour établir des caisses d'escompte dans les provinces.

Le gouvernement, avec les ressources dont il dispose, fait ce qu'il a pu, mais il s'agit de faire face à de grandes éventualités.
Les impôts seraient trop lourds. L'égalité d'impôts pour toutes les classes de citoyens devra être introduite. Quant au droit d'abatage et de mouture, le Bulletin des lois d'aujourd'hui publiera une ordonnance tendant à le transformer en impôt de classes. Les villes qui accepteraient cette transformation, payeront un tiers de moins au trésor, qui soulagera surtout les classes pauvres. Les villes qui voudraient conserver le droit d'abatage et de mouture donneront ce tiers aux pauvres de leurs villes. Le gouvernement comprend sa responsabilité, et il saura défendre devant l'assemblée nationale les mesures qu'il propose.

Une commission a été nommée immédiatement pour faire un prompt rapport sur ce projet.

La diète a été ensuite appelée à donner son vote sur les principales bases de notre future constitution. Nous résumons les points principaux tels qu'ils ont été adoptés de commun accord entre le ministère et la diète.

Le droit de réunion et d'association est admis de la manière la plus complète. Pas d'autorisation aucune en matière de réunions en plein air ne sont même pas exceptées de cette entière liberté.

Indépendance du pouvoir judiciaire et abolition de toute justice privilégiée, aussi bien pour les délits de presse que pour les crimes d'état. Egalité, en un mot, devant le jury, que régularisera une loi qui sera soumise à l'assemblée nationale.

Liberté complète de la presse. Pas de timbre, pas de cautionnement sur les journaux.

Egalité de tous les cultes dans leurs rapports avec le gouvernement.

Enfin vote annuel des budgets.

Tous ces points ont été adoptés, on peut dire par acclamation et presque sans discussion.

Dans le cours de la séance, le ministre des affaires étrangères, M. le baron d'Arnim, a eu l'occasion de s'expliquer sur les vues du gouvernement relativement aux ducs de Schleswig-Holstein. La Prusse, a-t-il dit, veut se renfermer dans son devoir de membre de la confédération germanique. Elle ne veut pas de guerre avec le Danemark; elle veut seulement maintenir l'intégrité des pays allemands. Le ministre espère que la difficulté qui a surgi sera vidée par l'entremise d'une puissance médiatrice.

Le ministre prussien, M. de Haubert, a annoncé officiellement au sénat de Hambourg, le 3 avril, que 4,000 hommes de troupes prussiennes passeront demain par le territoire de Hambourg, se rendant à Rensbourg. En même temps, les troupes hanovriennes, renforcées à Harbourg et consistant en deux régiments d'infanterie et six batteries d'artillerie, se rendront directement à Altona pour aller également à Rensbourg.

Le prince Frédéric de Hesse, héritier présomptif du trône de Danemark, est parti ces jours-ci pour Londres.

Suivant la Gazette de Cologne, le roi de Danemark a débarqué à Kolding, ville frontrière du Jutland.

Des troupes danoises, probablement des volontaires, ont débarqué à quelques lieues à l'ouest de Kiel.

On lit dans le Nouvelliste de Berlin:

Suivant des lettres de Stettin, les Danois ont défilé des lettres de marque, et déjà deux bâtiments prussiens ont été pris par eux. Il y a dans la Baltique des bâtiments de guerre anglais, et il est à espérer qu'ils opéreront pour protéger la marine prussienne.

On écrit de Schleswig-Holstein: Les Danois qui occupent déjà Raderode, sont entrés aussi à Apenrade.

La Gazette de Vienne, du 2 avril, publie l'article suivant:

La tournure sérieuse qu'ont prise les relations entre l'Autriche et le royaume de Sardaigne, nous oblige à donner les explications suivantes sur la situation des choses.

Dans une note officielle que le secrétaire d'état sardes des affaires étrangères remit le 3 février dernier au ministre autrichien à Turin, pour l'informer que le roi avait résolu de donner une constitution à ses Etats, se trouvait ce passage:

« Le roi désire, en outre, que M. l'empereur d'Autriche reçoive ici l'assurance que le respect des traités, pour le passé comme pour l'avenir, sera la base de sa politique, et qu'il a le vif espoir que le concours de ses sujets à l'œuvre difficile de l'administration intérieure, lui de même aux bons rapports avec les puissances étrangères, contribuera au maintien et à la consolidation des liens d'amitié qui ont existé jusqu'à présent entre les deux Etats, liens que le roi se flatte de voir resserrer de plus en plus. »

« Les déclarations officielles que le gouvernement sardes fit dans plusieurs autres circonstances, contenaient les mêmes assurances d'amitié. Il y avait cependant lieu de s'attacher que la censure peccait à la presse sardes, non seulement de publier chaque jour les attaques les plus violentes contre l'Autriche, mais encore d'accroître par ses excitations les plus blâtables, l'agitation des esprits lombards, et d'exciter la population à la révolte. Les réclamations faites relativement à ces excès par le gouvernement italien provoquèrent que l'expression d'un respect stérile, accompagné de faibles assurances d'amitié, et d'excuses qui s'appuyaient sur la difficulté de la situation et des circonstances. »

Pendant les armements continus de la Sardaigne devaient éveiller notre attention, d'autant plus que le gouvernement impérial avait donné au gouvernement sardes des explications satisfaisantes sur la caractère purement défensif des envois de troupes en Italie. Interrogé officiellement sur le but de ces armements, le gouvernement sardes déclara qu'ils n'étaient motivés que par la fermentation qui existait dans toute l'Italie et que, par conséquent, il était loin de songer à aucune démarche offensive.

« Les choses en furent ainsi, lorsque, par suite de l'insurrection qui éclata le 18 mars à Milan, la formation d'un corps de volontaires, dans lequel des étrangers étaient également admis, fut résolue à Turin. »

« Le ministre autrichien fut obligé de demander à cet égard des explications, et dans sa réponse, le ministre sardes des affaires étrangères renouvela ses assurances de bonne amitié envers l'Autriche. Le lendemain parut la proclamation suivante (La Gazette de Vienne reproduit la proclamation de Charles-Albert dans son entier).

« Ce manifeste n'a pas besoin de commentaire. Il en résulte clairement que le gouvernement sardes prêtait son concours actif à la révolte dans un pays, son ami, et vivant avec lui dans une paix profonde, tandis que son langage officiel affectait de l'amitié jusqu'au dernier moment, qu'il a enfin rompu. Quel nom mérite une telle conduite dans les yeux des contemporains et au témoignage de l'histoire impartiale? »

Après la publication du manifeste ci-dessus, l'ambassadeur du gouvernement impérial sur le champ demanda ses passeports qu'il a obtenus.

Dès qu'on eut porté à la cour impériale les rapports touchant ces divers faits, ses passeports furent également envoyés à l'ambassadeur sardes, accompagné près ladite cour.

A en croire des rapports officiels de Gènes du 23 mars, un atterrisse-

ment a, le même jour, arraché du consulat impérial les armes autrichiennes qu'il a traînées dans les rues, sans que les autorités aient empêché un acte aussi coupable. Par suite de ce fait, le consul général d'Autriche a demandé ses passeports. »

Le conseil des ministres, réuni le 27 sous la présidence de M. le comte Kofowrat, a décrété les mesures à prendre pour la sûreté et la pacification du royaume lombardo-venitien et s'est occupé également du soin de se compléter lui-même, et d'organiser l'administration de la Bohême.

On écrit de Vienne, 1^{er} avril, à la Gazette de Cologne:

« La Gazette de Vienne publie aujourd'hui la nouvelle loi sur la presse en 83 paragraphes. Elle était d'abord basée sur les principes de celle du grand-duché de Bade; mais la déplorable inaction du conseil d'Etat a semé beaucoup d'ivraie dans le froment. Il en est résulté que cette loi, à peine publiée, six exemplaires en ont été brûlés publiquement à l'université. »

« On vient d'apprendre qu'une adresse va être présentée à l'empereur pour demander la modification immédiate de cette loi. »

Vienne, le 2 avril.

La Gazette de Vienne a annoncé hier soir la rupture des relations diplomatiques entre l'Autriche et la Sardaigne. Le marquis de Ricci a reçu immédiatement ses passeports et est parti avec tout le personnel de la légation. Il a confié à l'ambassadeur de Naples le soin de ses archives et la protection des sujets sardes.

Le manifeste du roi de Sardaigne, qui a été communiqué par le marquis de Ricci au comte de Fiquelmont, ministre des affaires étrangères, n'était pas, à proprement parler, une déclaration de guerre, mais une notification d'intervention armée.

Le roi, dans ce document, cherche à excuser, autant qu'il le peut, sa conduite; il se plaint, en premier lieu, des traités conclus entre l'Autriche et les ducs de Parme et de Modène, comme portant atteinte à l'équilibre des pouvoirs en Italie; il ajoute que son refus de se mettre à la tête du mouvement qui déterminait une explosion révolutionnaire et annoncé le renversement de son trône; et que le parti qu'il a pris était le seul qui pût faire espérer de maintenir debout le principe monarchique en Italie. Toutes ces raisons n'ont été que médiocrement goûtées à la cour, et l'indignation contre Charles-Albert est générale ici.

L'esprit allemand se révèle de la manière la plus vive. Les enrôlements volontaires, ouverts depuis deux jours, affluent. On en compte déjà plus de neuf mille. Il y a pourtant beaucoup de gens qui voient avec peine le gouvernement se préparer à une lutte terrible, pour reconquérir la Lombardie.

On assure qu'on a même agité la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux renoncer à la possession de cette contrée, moyennant une indemnité de 300 millions de florins, somme qui représenterait le revenu annuel des provinces lombardes. Ce serait assurément une transaction raisonnable, mais la Lombardie y consentirait-elle, aujourd'hui surtout qu'elle se sent appuyée et soutenue dans la résistance par l'Italie entière?

On parle beaucoup, depuis deux jours, du projet d'ériger la Galicie en royaume distinct avec un des archiducs de la famille impériale pour roi. La Prusse en ferait de même pour le grand duché de Posen.

Les journaux allemands, que nous voyons de recevoir au moment de mettre sous presse, ne contiennent pas de nouvelles fort importantes. Les armements de la Russie continuent à se faire à Moscou. Le général Paskevitch a passé en revue les troupes sardes concentrées à Varsovie et les journaux annoncent que 20,000 hommes y sont encore attendus du 1^{er} au 6 avril.

Une grave indisposition du président des ministres en Autriche, M. le comte Kofowrat, éloigne cet homme d'Etat momentanément des affaires. M. le comte Fiquelmont l'a remplacé provisoirement.

La Gazette de Vienne annonce la suppression du conseil d'Etat dans l'empire autrichien.

On écrit de Vienne, le 1^{er} avril, à la Gazette de Cologne:

La banque a tenu aujourd'hui une séance extraordinaire, par suite de laquelle paraîtra demain un décret de défense d'exportation de l'or et de l'argent, demi-mesure qui ne fera qu'aggraver la situation.

Francfort, 4 avril.

Le comité des 50 élu par l'assemblée préparatoire pour l'établissement d'un parlement national s'est réuni immédiatement après son élection. Le comité a élu pour président M. Soiron de Bade pour vice-président MM. Robert de la Saxe et Abegg de la Prusse, Venedey de la Prusse et Briegleb de Cobourg. Le président et les deux vice-présidents se sont mis de suite personnellement en rapport avec M. le comte de Colloredo, qui leur a déclaré que les résolutions de l'assemblée relativement aux élections de l'assemblée constituante et à la retraite des membres de la diète germanique, qui n'ont pas la confiance du peuple, avaient été envoyées sans délai par les ministres à la diète à leurs gouvernements respectifs, qu'il proposerait immédiatement l'arrêté de la diète sur la manière dont elle devait entrer en relations d'affaires avec le comité des 50 et qu'il le porterait aussitôt à la connaissance du comité.

Bonn, 30 mars.

On écrit à la Gazette de Spence que dans plusieurs endroits une révolte a éclaté parmi les paysans qui ont dévasté les propriétés et les châteaux des seigneurs. Les paysans menacent de mettre tout à feu et à sang si l'on n'avise de rétablir le gouvernement polonais. Une correspondance de Schildberg (grand-duché de Posen), reproduite par la même gazette, annonce que dans l'espace de trois jours sept terres nobles ont été saignées et trois réduites en cendres.

Nouvelles d'Italie.

Savoie. — Nous extrayons de la proclamation publiée le 1^{er} avril par le conseil-général de la Savoie nouvellement constituée, les passages suivants:

« Savoisiens concitoyens, ayons sans cesse devant les yeux la glorieuse tâche que Charles-Albert poursuit dans les plaines de l'Italie, et qu'en levant ses regards en-deçà des Alpes, il voit l'ordre général régner sur nos contrées, et, plus aises, conserver toute la liberté de ses généraux et de ses soldats. »

« Des rumeurs nous disent qu'un grand nombre de Savoyens quittent les villes de France les plus voisines de nos frontières et s'avancent au milieu de nous. Ce sont, nous le croyons, des enfants de la patrie qui rentrent dans

leur sein; elle leur ouvrira ses bras et leur tendra la main pour les conduire jusqu'au foyer domestique. »

« Dès qu'ils quittent le sol généreux qui leur donnait asile, dès que la France ne conserve plus chez elle que ses seuls enfants, c'est qu'il ne doit pas aujourd'hui de cette noble terre de continuer au monde la splendeur hospitalière qu'elle a toujours donnée. »

« Généreux concitoyens, si jamais les événements devaient amener notre séparation des Etats dans lesquels nous sommes aujourd'hui partie, il n'appartiendrait qu'aux Savoisiens réunis de prononcer sur leur sort. Personne n'a le droit ni le pouvoir de leur imposer un gouvernement qui ne serait pas l'expression de leur volonté librement émise et librement recueillie. »

On lit dans le Courrier de Lyon du 4:

Il est aujourd'hui positif qu'abandonnée à elle-même, la Savoie a refusé de se laisser révolutionner et républicaniser par la colonne partie de Lyon ces jours passés, avec l'intention avouée d'inoculer à ce pays voisin les institutions dont la révolution de février a doté la France.

Nous avons sous les yeux des lettres de Chambéry, du 2 avril. A cette date toute la population s'était mise sous les armes pour être en mesure de résister à une agression. Les gens de la campagne armés de fourches, de faux et de tridents, étaient accourus pour joindre leurs efforts à ceux des citadins.

Le gouverneur, les syndics qui avaient pris la fuite quelques jours auparavant, son rentrés ce jour-là et ont été accueillis avec une indignation concentrée qui n'avait d'autre motif que la couraude dont ils ont fait preuve en quittant leur poste.

3,000 hommes de troupes étaient attendus d'un instant à l'autre.

Il a été résolu à l'unanimité par la population assemblée, qu'il n'y avait lieu à subir aucune pression étrangère.

A l'égard des émigrés, on a décidé de les accueillir en frères s'ils venaient tout simplement demander l'hospitalité au foyer domestique; en ennemis s'ils venaient imposer une forme de gouvernement.

Une députation leur a été envoyée pour connaître leurs intentions.

Naples, 28 mars.

D'un instant à l'autre on attend de grands événements à Naples, où l'aigle autrichienne a été arrachée de l'ambassade. On voulait aller à l'ambassade russe et brûler les armes impériales; mais des citoyens sont intervenus. Le directeur de la police napolitaine, ministre de l'intérieur, a fait jeter aux flammes toutes les notes secrètes, dénonciations et pièces relatives à la police politique, concernant tant les Italiens que les suspects de tous les pays.

Pendant cette destruction d'écrits importants, et peu d'instants après Ferdinand était obligé de changer encore son ministère.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 31 mars.

On continue à faire une foule d'arrestations. On cite, entre autres, comme incarcérés, MM. Olozaga, Galvez, Canero, Apollonio Selgas Prado, Agalgarre, Antonio de la Rosa et Angel Ferrnanda. On a arrêté une femme nommée Josefa Martin.

Les correspondances de Saragosse, Zamora et Burgos sont favorables.

On suppose que M. Salamanca se trouve caché, avec beaucoup d'autres, à la légation anglaise.

On dit qu'il n'a été sursis à l'exécution des deux condamnés à mort, Cano et Barbès, que parce qu'ils ont promis de faire des révélations.

Le Clamor publico parle encore d'un mouvement révolutionnaire qui aurait éclaté à Lisbonne, mais il ne donne aucun détail.

Le Siglio et le Clamor publico, organes du parti exalté, n'ont pas paru aujourd'hui. Dans la nuit des bandes menaçantes sont portées contre les imprimeries de bonjour, que les hommes à impression ont été brisées.

Les visites domiciliaires se font avec une brutalité inouïe; toutes les boutiques d'armuriers ont été fermées.

Tout travail est interdit aux ouvriers de ce métier.

Un décret royal ordonne que tous les officiers en disponibilité, résident dans le quartier militaire de Madrid, devront se rendre à Almagro, dans la Manche, avant le 3 avril, aux ordres du général qui sera désigné à cet effet.

MM. Mendizabal, Cortina et Madoz, dont l'arrestation avait été annoncée, sont en liberté le 30.

Le chef de la police de sûreté, le fameux Chico, a été destitué et mis en prison, pour ne pas avoir opéré avec sa célérité habituelle, relativement à M. Salamanca, personnage qu'il était chargé d'arrêter, et auquel il a laissé le temps de s'évader.

L'exaspération des habitants de Madrid est au comble, et déjà plusieurs militaires isolés ont été victimes; des sentinelles ont été trouvées assassinées à coups de stylet.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 5 avril.

La chambre des communes a repoussé aujourd'hui, par 115 voix contre 22, le bill tendant à assurer aux tenanciers de l'Irlande des indemnités pour les améliorations apportées par eux à la terre.

Nous pouvons annoncer que le compte du revenu trimestriel qui doit être publié ce soir, est extrêmement satisfaisant.

Sur les douanes, il y a peut-être une diminution, comparativement au trimestre correspondant de l'année dernière, mais la différence, s'il y en a une, est peu sensible.

Sur l'accise, il y aura un accroissement très-considérable. Une partie de cet accroissement est due au transfert au département des accises, des droits sur les voitures de louage, qui figuraient autrefois dans les droits de timbre. Par suite de ce transfert, il y aura probablement diminution sur les droits de timbre.

La convention nationale chartiste continue ses assemblées préparatoires au meeting monstre qui aura lieu lundi prochain. Voici un petit échantillon du langage employé dans ces réunions par les différents orateurs. C'est un M. Reynolds, de Derby qui parle :

« Si la chambre repousse la pétition que nous devons lui présenter, retournerons-nous près de nos commettants pour gémir silencieusement sur les griefs dont nous nous plaignons ? (Non ! non !) Je dis non ; nous nous constituerons en parlement permanent, et, s'il le faut, nous prendrons une attitude hostile. »

« Nous éprouvons de la sympathie pour le peuple d'Irlande, et si celui-ci voulait recourir à la force pour obtenir les libertés qu'il réclame, n'arriverait-il pas au résultat que le peuple français a réalisé si facilement ? (Applaudissements). Si les 200,000 hommes qui, lundi prochain, s'assembleront dans Kennington-Commons, le voulaient bien, ne pourraient-ils pas maîtriser les 5,000 hommes de troupes stationnés à Londres, et, avant que la journée fût passée, changer le gouvernement du pays ? Mais nous ne voulons rien de semblable. Nous voulons arriver à notre but paisiblement et pacifiquement. »

M. John O'Connell vient de quitter Dublin pour se rendre à Londres, et faire une démarche pressante auprès du cabinet pour lui faire comprendre l'absolue nécessité de céder enfin aux exigences de l'Irlande.

Nouvelles de Suisse.

On écrit de Berne, le 31 mars, à la Gazette de Bâle : « Sur une communication du consul général suisse à Milan, le Vorort a résolu de se mettre en rapport avec le gouvernement national provisoire qui s'y est constitué. Les bataillons tessinois qui surveilleront la frontière d'Italie recevront une solde fédérale et seront placés sous un chef fédéral. »

« Genève demande au Vorort que, suivant les traités, les territoires savoyais du Chablais et du Faucigny soient occupés par des troupes fédérales. »

« Le gouvernement de Soleure demande l'acquisition de la Valteline, en ajoutant que, dans tous les cas, la Suisse devra insister pour avoir la Valteline, attendu que depuis trente ans elle réclame de l'Autriche cette restitution. La Valteline, Cleven et Bormio forment un canton de 100,000 âmes. Ce serait la seule province qui resterait pour la Suisse, sans assurer une route libre sur le lac de Côme, et sans être par des traités à établir ultérieurement, sur la Méditerranée. »

On écrit de Bâle, le 3 avril : « Le Vorort a fait connaître aux cantons, par une circulaire du 28 mars, qu'à la nouvelle du passage libre accordé à douze cents Autrichiens faits prisonniers, il a fait partir M. Lupini pour Milan afin de régler la question de subsistances pour ces troupes, par une autre lettre circulaire, en date du 1er avril, le Vorort informe les Etats que le gouvernement de Berne a résolu d'intervenir contre la formation d'une légion allemande ; il y a aussi dans le Vorort un comité d'opposition. Le petit conseil de Saint-Gall, contre les troubles projetés de la part des Allemands dans la Suisse, et met en perspective la convocation de la diète si le Vorort n'intervient passivement. »

« Les gouvernements de Bâle-ville et de Bâle-campagne ont pris également des mesures contre les entreprises en opposition avec le principe de la neutralité. »

La correspondance particulière suisse de la Gazette de Bâle nous fournit les nouvelles suivantes :

Le grand-conseil de Fribourg vient de supprimer tous les couvents qui existent dans le canton : l'abbaye d'Antrive, la Chartreuse et le couvent des Augustins sont supprimés tout de suite. Quant aux autres couvents, la suppression n'aura lieu que peu à peu, mais elle est décrétée ; déjà dès aujourd'hui le conseil d'Etat est chargé de l'exécution. Le peuple catholique est mécontent au plus haut degré, mais, pour prévenir toute agitation, le gouvernement de Fribourg a appelé des troupes bernoises et vandoises qui ont, effectivement, occupé le canton de Fribourg au moment où le grand-conseil a décidé la suppression des couvents. C'est donc sous le patronage des troupes protestantes que le radicalisme a écrasé les instituts catholiques. Voilà comment on entend la liberté religieuse dans notre pays ! Cet exemple est d'autant plus fâcheux, qu'il sera probablement suivi par les autres gouvernements radicaux. Il faut donc s'attendre à la suppression prochaine de tous les couvents en Suisse. La position de la Suisse catholique devient toujours plus critique. Par la révision du pacte, les cantons catholiques perdront, en grande partie, leur souveraineté nationale ; et, comme ils forment la minorité numérique, ils seront désormais les sujets de la majorité protestante radicale. »

Nouvelles de France.

Paris, 6 avril. Parmi les élections des trois colonels de la garde nationale, six appartenaient à une opinion avancée, mais offrant dans leur position sociale une garantie d'ordre pour tous les partis, ont été élus à la presque unanimité M. Bastide, du National, s'est désisté en faveur de M. de Tracy, qui appartenait à une opinion moins prononcée ; M. Hingray, également du National, l'a emporté sans contestation ; M. Clément Thomas, encore du National, ne l'a emporté que de fort peu au 2^e arrondissement. M. Quinet, dans le 11^e, a été préféré à M. Boulay de la Meurthe. La nomination la plus significative est celle d'Armand Barbès, dans le faubourg St-Marceau. M. Trélat commandera la 13^e légion (cavalerie).

Tous les candidats ont promis le respect des décisions de l'assemblée nationale, et la loi de majorité qui s'est prononcée contre plusieurs des hommes dont la soumission à la volonté générale du pays pouvait paraître douteuse, sera sans doute un satisfaisant avertissement. Inutile d'ajouter que le vote a passé bien majoritairement à la réforme, qui déjà parle de protestations sous le poids des heures de convocation calculées, dit-elle, de manière à éloigner les ouvriers des comices. Pour la Réforme il n'y aura jamais de légal que ce qui lui conviendra.

Traffont fait à l'armée en l'éloignant de Paris porte les fruits qu'il était facile de prévoir. Dans toutes les garnisons la démoralisation, l'insubordination désorganisent tous les corps, et pas un général de quelque valeur ne peut accepter le portefeuille de la guerre.

Dans ces conjonctures on en est à se demander s'il y a une lutte contre l'Autriche, en Italie, pour relever l'esprit public. Mais, en supposant que le cabinet de Vienne persiste à reprendre l'offensive contre l'Italie entière levée à la voix de Pie IX et guidée par Charles-Albert, la nouvelle des événements qui se passent en Italie sera accomplie le 10 à Londres et à Dublin, aura bien certainement placé chez les nouveaux conseillers de Ferdinand de Haps-

bourg, jusqu'à la pensée de lui attirer sur les bras la France avec l'Italie.

On s'étonne à bon droit du silence que gardent tous les organes des puritains qui ne trouvent pas un Français sur cent digne d'être qualifié de démocrate au sujet de la délation de Blanqui contre ses associés des Droits de l'Homme et de la société des Familles et des Saisiens.

Quelques symptômes d'ordre extérieur commencent à rassurer les habitants. La garde urbaine, préposée à la voirie, commence à fonctionner. La plantation d'un 101^e arbre de la liberté a été empêchée hier. Ces cérémonies commençaient, par leur multiplicité, à tourner au burlesque. Il n'est pas une plantation qui n'ait fourni à quelques douzaines de vauriens l'occasion d'extorquer, par la menace, quelques centaines de francs aux plus pauvres boutiquiers.

Décret.

Le gouvernement provisoire, Considérant que l'impôt doit naturellement peser sur ceux qui sont en état de le payer ;

Considérant que ce principe a été proclamé dans les instructions adressées aux agents financiers et aux commissaires du gouvernement, au moment même où la contribution extraordinaire de 45 centimes, principalement destinée à fournir des moyens de crédit à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, a été décrétée,

Décète : Les contribuables qui seraient hors d'Etat de supporter la contribution extraordinaire de 45 centimes décrétée par le gouvernement provisoire le 16 mars dernier, en seront dégrevés dans une équitable mesure. Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 5 avril 1848.

Autre décret.

Le gouvernement vient d'ordonner qu'il serait fait, sur tous les traitements de fonctionnaires publics, jusqu'à la fin de cette année, une retenue qui sera de 4 p. c. seulement, sur les traitements de 2,000 fr. à 2,500 fr. ; de 5 p. c. de 2,501 à 3,000 fr., de 10 p. c. de 3,001 à 4,000 fr., de 12 p. c. de 4,001 à 5,000 fr., de 20 p. c. de 5,001 à 6,000 fr., de 25 p. c. de 6,001 à 10,000 fr., de 30 p. c. de 10,001 à 15,000 fr., de 35 p. c. de 15,001 à 20,000 fr., de 40 p. c. pour tous les traitements supérieurs à 20,000 fr.

Cette disposition n'est point applicable aux armées actives de terre et de mer jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette, et aux correspondants exclusivement, ni aux traitements, pensions et dotations au-dessous de 2,000 fr.

Les retenues faites sur les traitements militaires pour les caisses des invalides de terre et de la marine, sont comprises dans celles qui ont été fixées dans l'article précédent.

On lit dans le National : Le gouvernement provisoire a senti enfin la nécessité de constituer le ministère de la guerre d'une manière définitive. Sur le refus du général Cavaignac, il a nommé M. Arago ministre de la guerre, et M. le lieutenant-colonel Charras, sous-secrétaire d'Etat.

Le gouvernement provisoire a demandé un travail préparatoire sur l'armement de première classe en casus belli des ports de France et des colonies.

On a reconnu que l'armement seul des colonies nécessitait une dépense de plus de 9 millions. La commission de défense a été convoquée, et elle a arrêté qu'on se bornerait pour le moment à l'armement de première classe pour les ports de premier ordre : Brest et Toulon ; que les trois autres ports : Cherbourg, Lorient et Rochefort, ainsi que les colonies, seraient pourvus seulement d'un armement de seconde classe.

Des ordres ont été donnés pour la fabrication immédiate du matériel de guerre nécessaire, et notamment d'une quantité notable de projectiles.

Il a été décidé en même temps que les constructions de navires seraient poussées avec la plus grande activité dans les principaux ports de construction.

On s'occupe, au ministère de la guerre, d'un travail d'avancement en faveur des sous-officiers de l'armée. Cette promotion, qui comprendra un très-grand nombre de nominations, paraîtra incessamment. (Moniteur.)

Le Moniteur répond dans les termes suivants à un article qui a paru sur l'impossibilité de faire en France des remonies pour la cavalerie :

« Quant à l'impossibilité de l'industrie privée à fournir 30,000 chevaux de troupes de toutes armes, les faits se chargeront prochainement de prouver le contraire. Il n'y a que des difficultés pécuniaires qui arrêtent la plupart des marchands, et, ces difficultés une fois levées, on verra ce qu'il faut penser de cette prétendue insuffisance de nos ressources hippiques. »

« La France, qu'on le sache bien, compte une population chevaline de trois millions de têtes. L'achat qui se prépare ne doit porter que sur des chevaux de cinq à six ans. La moitié des chevaux existants (1,500,000) se trouvant dans cette condition, en supposant même de larges éliminations, il ne saurait être bien difficile de trouver sur un aussi grand nombre d'existences les 30,000 chevaux de toutes armes dont l'armée a besoin. »

Une correspondance donne les explications suivantes relativement au séquestre sous lequel ont été mis les chemins de fer d'Orléans et du Centre :

« Depuis trois jours le chemin de fer d'Orléans et celui du Centre sont sous le séquestre, sans qu'on ait dit au public pourquoi. Voici, en peu de mots, l'état des choses. Les chemins de fer d'Orléans et du Centre ont prorogé de six mois le paiement de leurs bons d'emprunt, et cette suspension de paiement n'a pas été acceptée avec une égale patience par tous les porteurs de bons. Certains ont fait opposition et fait pratiquer des saisies-arrests sur les recettes des deux chemins qui se trouvaient ainsi sans ressources pour payer leurs frais de tous les jours. C'est dans cette situation que le gouvernement est intervenu, et que, pour assurer les services des postes et celui des transports, dans un intérêt public et national, il a placé les deux chemins sous le séquestre, afin de faire affecter par préférence leurs recettes aux paiements de leurs besoins journaliers. »

« Cet incident, survenu à l'égard du chemin de fer qu'on regardait comme en première ligne sous le point de vue de l'exploitation et des ressources, sera, sans nul doute, un argument grave en faveur du retour forcé à l'état de tous les grandes voies de communication et de transport. »

« Au surplus, les actionnaires d'Orléans sont convoqués pour le 27 avril, et ceux du Centre, pour le 28. »

Nous trouvons les paroles suivantes, de M. de Tocqueville, dans le Siècle : « Il ne s'agit plus de savoir si nous aurons en France la royauté ou la république ; mais il nous reste à apprendre si nous aurons une république »

agitée ou une république tranquille, une république régulière ou une république irrégulière, une république pacifique ou une république guerroyante, une république libérale ou une république oppressive, une république qui menace les droits sacrés de la propriété et de la famille, ou une république qui les connaît et les consacre. Voilà le problème, dont la solution n'importe pas seulement à la France, mais, à tout l'univers civilisé. Si nous nous sauvons nous-mêmes, nous sauvons en même temps que nous les peuples qui nous environnent. Si nous nous perdons, nous les perdons tous avec nous. Suivant que nous aurons la liberté démocratique, hâchée, limitée du monde sera différente, et l'on peut dire qu'il dépend aujourd'hui de nous que la république finisse par être établie partout. »

« Les lois de la république française peuvent et doivent, en bien des cas, être différentes de celles qui régissent les Etats-Unis, mais les principes sur lesquels les constitutions américaines reposent, ces principes d'ordre, de pondération de pouvoirs, de liberté vraie, de respect sincère et profond du droit, sont indispensables à toutes les républiques ; ils doivent être communs à toutes, et l'on peut dire à l'avance que là où ils ne se rencontreront pas, la république aura bientôt cessé d'exister. »

France ! marche ! marche !

Dans un de ces admirables morceaux jetés par Bossuet comme des cailloux de sermon, et dont on peut dire *ex ungue leonem*, on trouve ces belles paroles qui s'appliquent parfaitement à certaines révolutions :

« La vie humaine est semblable à un chemin dans lequel il faut avancer toujours. »

« Je voudrais retourner sur mes pas : marche ! marche ! Un poids invisible, une force invisible nous entraîne ; il faut sans cesse avancer. Encore, si je pouvais éviter ce précipice affreux : non, non, il faut marcher ; il faut courir. On se console pourtant ; parce que de temps en temps on rencontre des objets qui nous divertissent ; des eaux courantes, des fleurs qui poussent, etc. On voudrait arrêter : marche, marche. »

« Et cependant on voit tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé ; fracas effroyable, inévitable ruine. On se console, parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qui, au moment de passer, se fanent entre ses mains du matin au soir, quelques fruits qu'on perd en les goûtant ; enchantement. Toujours entraîné, on approche du gouffre ; déjà tout commence à s'effacer ; les jardins moins fleuris, les fleurs moins brillantes, leurs couleurs moins vives, les prairies moins riantes, les eaux moins claires ; tout ternit, tout s'efface. Mais il faut avancer. Marche, marche ! il faut aller sur le bord du précipice, encore un pas. De là l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux s'égarant ; il faut marcher. On voudrait retourner en arrière, mais le moyen, tout est tombé, tout est évanoui, tout est échappé. »

Nous extrayons d'une brochure de M. Alexandre Vassier un article intitulé :

ORDRE, CREDIT, TRAVAIL.

Liberté, égalité, fraternité, ce sont de vains mots sans l'ordre, le crédit, et le travail.

La liberté sans ordre, c'est l'anarchie ; l'égalité sans ordre, c'est le communisme ; l'ordre ne peut être basé que sur l'ordre. L'ordre, c'est la logique, c'est Dieu.

On a dit : Le génie, c'est l'ordre. On a dit vrai. Le génie seul, en effet, crée, organise et vivifie selon les lois divines de la nature. Selon ces lois, la tête commande au corps, le corps commande à l'intelligence domine la force, et non la force l'intelligence.

L'ordre consiste à grouper les intelligences selon leur valeur réelle. L'ordre veut qu'on enchaîne les hommes pour les fonctions, non les fonctions pour les hommes.

L'ordre veut qu'il y ait une transition entre le passé et le présent, le fait existant et le fait qui existera. Toute transition est du désordre.

« Rien, dans la nature, n'existe sans transition. Il y a une transition entre chaque règne, une transition entre chaque espèce, une transition entre chaque époque de l'histoire. Il y a un sixième siècle de transition entre l'esclavage et le salariat. Louis-Philippe a été la transition nécessaire entre la légitimité et la république. Ceux qui ont substitué le salariat au régime de l'ancien régime, ont substitué un principe vain à un principe vrai. La vie entière n'est qu'une transition permanente. »

« Abolir un abus, ce n'est rien, pourvu qu'on ne le remplace pas par un abus plus grand. »

Abolir la monarchie constitutionnelle, ce n'est rien, dans la mesure où elle est remplacée par une dictature républicaine, c'est se laisser emporter par le diable et payer le cochon par dessus le marché.

N'avoir pas de travail du tout, au lieu d'un travail précaire, c'est chasser un cheval borgne contre un aveugle.

Quand l'ordre n'est pas dans les intelligences par la hiérarchie du talent et du génie, il ne peut pas plus dans le travail.

Quand en haut l'esprit de parti l'emporte sur le talent, en bas la quantité l'emporte sur la qualité.

L'anarchie n'est dans la rue qu'autant qu'elle est dans les intelligences.

« Non-seulement l'ordre ne relève l'aveugle, mais sans lui, il n'y a plus ni propriété, ni fortune, ni valeur, ni rien. Otez le crédit, et la propriété qui, hier, valait un million, ne vaut pas aujourd'hui cent mille francs, quoiqu'il n'y ait rien de changé. C'est le jour qu'on a ôté à un tableau ; la vue qu'on a ôté à un château ; l'eau qu'on a ôté à un moulin ; le crédit, c'est le sang, la vie de la propriété. »

« La république peut vaincre tous ses ennemis de dehors et de dedans, si tant est qu'elle en ait. Elle ne vaincra pas celui qui lui refuse le crédit, car cet ennemi alors sera le désordre ; et le désordre ne peut venir que de la médiocrité des intelligences. »

L'ordre des monarchies n'est que factice. C'est une pyramide renversée, la base reposant sur la flèche. Cet ordre est ébranlé par deux ans.

L'ordre de la république est une pyramide renversée, mais il faut qu'elle s'établisse pierre à pierre et que chaque pierre ait sa place.

L'œuvre est difficile, mais elle est grande, majestueuse, divine. Bien conduite par des chefs capables, elle arrivera au but, elle touchera au ciel. Nous tous, nous y travaillons de corps et d'âme. Mal conduite par des bavards et des médiocrités ambitieuses, elle s'écroulera à peine arrivée à fleur de terre, et nous enterrerait tous dans les décomptes. »

ENCORE UNE QUESTION SUR LE NOUVEAU

On lit dans le Corsaire : « Si Louis-Philippe avait eu de l'esprit, et qu'au lieu de s'appuyer sur les conservateurs gelés et caducis, il eût réuni autour de lui les hommes »

Les plus forts du parti démocratique, croyez-vous qu'il serait, à l'heure qu'il est, à Clamecy, sans couronne, sans amis, sans argent, et sans espoir?

Si MM. Ledru-Rollin, Marrast, Louis Blanc, Lamartine eussent siégé à côté de Lafayette et de Dupont de l'Eure dans les conseils du roi, et que ce dernier eût été honnête, franc, loyal dans ses relations politiques avec l'extérieur et l'intérieur, croyez-vous que MM. Lafayette, Dupont, Lamartine et Ledru n'auraient pas fini par devenir des chauds et de sincères philippistes?

Répondez !
Après votre réponse je vous poserai la même question pour la République : car n'oubliez pas que si la royauté s'est perdue par les royalistes, la république pourrait bien se perdre par les républicains.

Vouloir établir une république le lendemain d'une monarchie sans aucune transition, c'est creuser un abîme entre le présent et l'avenir, sans pont, ni vaisseau, ni ballon.

C'est Robinson dans son île avec quelques milliers de Vendredis républicains.

On y périt, on, si l'on y vit, c'est en sauvages.
Admettre qu'aucun homme de la veille ne puisse être républicain sincère, c'est avouer hautement que la république vaut moins que la monarchie, car il y a eu des républicains honnêtes qui sont devenus monarchistes.

Loin donc de repousser les honnêtes gens, les hommes d'ordre et de talent des régimes passés, je vous défie d'établir quelque chose de solide sans eux. Vous êtes la jeune vigne. Il vous faut de vieux appuis, il vous en faut beaucoup même.

Loin enfin de n'admettre que des républicains, je vous prédis que plus vous en aurez d'exclusifs, moins vous aurez la république, moins elle se consolidera, moins vous aurez de confiance, de crédit, et d'avenir.

Le présent viable, c'est l'enfant joyeux du passé et de l'avenir. Autrement, ce n'est qu'un aiglon ou un poussin trop vite qui meurt de phthisie avant d'arriver à l'âge de l'adolescence.

Depuis vingt ans, vous criez en prophète aux extrêmes du passé : Il est trop tard !

Prévenez l'aveu que l'on ne craint pas aux extrêmes de l'avenir : Il est trop tôt ! L'un est aussi dangereux que l'autre ; car si l'on crie : Arrière aux extrêmes du passé, on crie : Gare ! aux extrêmes de l'avenir !

Voici deux articles que nous trouvons dans un journal français :

Retour sur ce qu'il n'y a plus de rois, que le peuple souverain a pris la place des monarchies détrônées, nous sera-t-il permis de retourner ce vieux slogan populaire et de nous écrier avec la même confiance : Ah ! si le peuple le savait !

Où, si le peuple le savait !
S'il savait de quel moment ses flatteurs et ses courtisans !
S'il savait que les promesses de février ne sont et ne peuvent être que les cousines-germaines des promesses de juillet !
S'il savait que ses prétendus amis, sous prétexte d'organiser son travail, ne songent qu'à organiser leur puissance et leur fortune !
S'il savait que loin d'être un but, il n'est qu'un moyen !
S'il savait qu'il n'a chassé en Louis-Philippe que pour en élever cinquante autres, et peut-être davantage, sur le pavé !
S'il savait enfin que les conditions peuvent être changées, mais que les inévitables sont toujours les mêmes !

Ah ! si le peuple savait tout cela !...
Mais patience ! il le saura un jour !

PROJET DE DÉCRET.
Le projet suivant, qui nous paraît simplifier de la manière la plus heureuse la grande question de la souveraineté nationale, vient d'être soumis à l'Assemblée du gouvernement provisoire.

Art. 1^{er}. A compter de la publication des présentes, la France est réduite au seul département de la Seine.

Le département de la Seine est lui-même réduit à la seule ville de Paris. La ville de Paris elle-même est réduite pour le quart d'heure aux vingt mille citoyens qui se chargent de faire les promenades patriotiques.

Art. 2. Tous les départements actuellement supprimés, et qui, par la suite, ne seront pas rétablis, sont supprimés, et leur territoire est rattaché à la ville de Paris, c'est-à-dire des quatorze citoyens, de tels impôts ordinaires et extraordinaires que de raison.

Art. 3. Il n'est porté d'ailleurs aucune atteinte au droit imprescriptible des départements supprimés, de se faire représenter à l'Assemblée nationale par un certain nombre de citoyens.

Art. 4. Toutefois, dans le cas où les quatorze citoyens ne représenteraient pas avec une scrupuleuse fidélité l'opinion souveraine et inflexible de la ville de Paris, composée comme il conste, après ce qui précède, celle-ci aura le droit également imprescriptible de les faire à l'eau ou de les envoyer ad libitum.

Art. 5. Le peuple parisien est chargé de tenir la main à l'exécution du présent décret.

NOUVELLES A LA MAIN.

Parti de la garde nationale. — Un chef de bataillon de la garde nationale se présente dans la place du Panthéon. — Garçon, s'écrie-t-il, une demi-tasse, s'il vous plaît.

Point de réponse. — Les minutes s'écoulaient et la tasse demandée n'arrivait pas.

— Garçon, vous m'avez dit, donnez-moi ma demi-tasse.

— Il n'y a plus de café, monsieur, nous sommes tous citoyens.

— Soit. Eh bien ! monsieur le citoyen, faites-moi l'honneur, je vous prie, de me faire donner une demi-tasse.

— La voilà, citoyen, dans votre verre.

Un instant après, le chef de bataillon se présente au comptoir, et paye le prix de sa consommation. Il allait ouvrir la porte, lorsque le citoyen servant lui dit :

Monsieur, n'oubliez pas le garçon, il vous attend.

Point de réponse.

Monsieur, n'oubliez pas les quatorze citoyens.

— Il n'y a point de garçon ici, monsieur, nous sommes tous citoyens. Citoyen, je vous prie.

— La voilà, monsieur, dans votre verre.

On a abolit les titres ; on a fort bien fait ; mais cette mesure est incomplète si elle n'est encore dix fois de certaines gens un différenciel notable entre un nom et un autre, et si elle ne fait pas disparaître toutes les inégalités offensantes ; je propose de demander au gouvernement provisoire de faire numéroté tous les citoyens ; le numéro remplacerait le nom de famille, qui ne sert qu'à établir une démarcation inutile dans un peuple de frères.

« Salut et fraternité. »

« Un républicain du surlendemain. »

« Proposé par M. le citoyen... »

dant ; mais il y a encore bien de l'aristocratie dans son affaire ; car enfin les numéros inférieurs 1, 2, 3, etc., et surtout le numéro 100, ne seraient-ils pas considérablement humiliés de s'entendre annoncer tout haut dans un salon, côte à côte avec un gaillard qui s'appellerait le citoyen 33,299,999, ou négligeant même les centimes ?

Le président du Club des Incorruptibles a annoncé à son auditoire qu'il avait obtenu l'autorisation d'aller dimanche prochain manger sa soupe sur la place du Châtelet au pied de l'arbre de la liberté : il invite en conséquence tous ses concitoyens à se joindre à lui pour ce grand acte de régénération, et à venir avec leur famille et leur pot-au-feu sous le bras, fraterniser et chanter en chœur :

Mangeons à la gamelle, vive le son,
Vive le son, etc.

Ceux qui n'apporteraient que leur amabilité ne seront probablement pas reçus. Mais ils pourront se procurer des vivres sur les lieux.

Les cuisiniers du marché des Innocents seront pourvus des mets les plus variés et les plus savoureux. Les tranches de lard, les saucissons, les pommes de terre frites, et les harengs saurs grillés, dont le fumet chatouille si agréablement l'odorat du quartier, s'y trouveront à bouche que veux-tu. Et puis le soir, il y aura un violon, avec accompagnement obligé de coups de fusil et de bouteilles cassées.

Comme cet exemple ne peut manquer d'être suivi, avant quinze jours, Paris ne sera plus qu'une vaste guinguette. On dansera autour de cent mille arbres de la liberté, en chantant le vin, l'amour, et la fraternité, en dépit des trembleurs qui continuent plus que jamais de s'esquiver sans bruit.

Quant à la circulation publique, elle deviendra ce qu'elle pourra. Provisoirement, on l'interdit comme suspecte.

Pour remédier à la crise dramatique, on a institué une commission composée d'hommes éprouvés dans la pratique du théâtre. — Mais cette commission, si éclairée, si habile qu'elle soit, est sans action sur les recettes. Elle peut tout faire pour les théâtres, excepté lui faire un public, et le public est un objet de première nécessité, le seul élément de fortune pour les entreprises théâtrales.

C'est au moment à passer, dit-on ; mais, en attendant, les théâtres dépérissent. Déjà deux directeurs ont succombé, laissant leur entreprise à la merci des acteurs, qui se sont mis en société pour essayer de lutter contre une clôture qui les réduirait à la misère. Et ces deux théâtres en désarroi sont précisément ceux qui, favorisant le début des compositeurs novices et des jeunes écrivains, venaient en aide aux talents pauvres et ignorés : — l'Opéra national et l'Odéon.

M. Adam, qui avait payé cent mille francs son privilège, a perdu en quelques jours le fruit de ses honorables travaux, les épargnes de toute une carrière de succès. M. Vizentini, réduit aux dernières extrémités et cédant à l'orage, est allé chercher en Belgique un modeste emploi de régisseur. Ainsi que cela se voit trop souvent, on n'a pas épargné sa défaite.

Quant un malheureux prend la fuite en présence de son désastre, de mauvais bruits montent en croupe et galoppent avec lui. C'est ce qui est arrivé à M. Vizentini. Les artistes qu'il a négligé de payer en partant ont déposé une plainte contre lui au parquet. Nous ne préjurons rien, mais l'accusation nous semble formulée d'une façon assez étrange, lorsqu'on dit que M. Vizentini, partant pour la Belgique, a emporté la caisse de l'Odéon.

La caisse de l'Odéon jouissait pourtant d'une réputation qui devait la mettre à l'abri d'un enlèvement.

Si le directeur a emporté cette caisse, ce ne pouvait être probablement qu'en guise de malle et pour y mettre ses effets de voyage.

Les théâtres qui restent encore ouverts menacent de fermer bientôt, ce qui répandrait sur les soirées une teinte de tristesse. On a beau n'aller que peu au spectacle, on aime à savoir qu'il y en a. Leurs affiches, leur éclairage, récréent la vue, et l'analyse des pièces nouvelles a du prix même pour les indifférents.

Dans cet état de choses, les artistes à gros appointements ne vont seuls sauver la république dramatique en faisant un sacrifice à la fortune. Il faut savoir faire la part du feu et des événements ; restreindre le présent pour assurer l'avenir. Les auteurs sont payés sur la recette, ils partagent la bonne et la mauvaise fortune des théâtres ; pourquoi les acteurs ne feraient-ils pas de même ?

N'est-il pas exorbitant de voir aujourd'hui tel acteur chèrement payé recevoir, pour le prix de sa soirée, une somme plus forte que la recette réalisée à la porte du théâtre ? — C'est là pourtant ce qui est arrivé plusieurs fois et en divers endroits depuis cinq semaines.

L'immense majorité des ex-grenadiers de la garde nationale a sacrifié sans murmure et sans regret le bonnet à poil sur l'autel de l'égalité. Nous sommes dans un temps où les bayalletes de la vanité n'ont plus la moindre valeur, et où l'on fait bon marché de toutes les anciennes distinctions, même les meilleures ; et la plus forte raison de celles que le ridicule avait déjà touchées au temps de leur prospérité.

Cependant, comme il n'y a pas de monstruosité qui ne puisse compter des partisans, il était impossible que sur tant de milliers de têtes qu'il coiffait, le bonnet à poil ne laissât pas quelques regrets. On s'accoutume à tout ; — les têtes surtout s'habituent à tout ce qu'on leur fait porter. Deux ou trois de ces décoiffés, mécontents de l'être, conservent leur martiale coiffure avec la religion d'un pieux souvenir, et ont placé leur bonnet à poil sous un bocal, dans l'endroit le plus apparent de leur salon.

C'est là, vous en conviendrez, une singulière relique et une étrange garniture de cheminée.

Un plaisant, — un de ces railleurs impies qui ne respectent rien, — voyant chez un de ses amis le bonnet à poil ainsi placé sur un socle et sous verre, se prit à sourire et puis, reprenant l'air le plus sérieux du monde.

— J'approuve, dit-il, le sentiment qui te fait conserver cette relique majestueuse ; mais puisque tu as cru devoir lui accorder une place d'honneur sur ta cheminée, ne pourrais-tu faire mieux encore ?

— Quoi donc ?

— Utiliser ce vénérable bonnet à poil.

— Et comment cela ?

— Par exemple, si tu en faisais faire une pendule ? Rien ne serait plus facile. On mettrait le mouvement, les rouages, le balancier, la sonnerie dans l'intérieur du bonnet, et la plaque se changerait en cadran.

— C'est une idée ! reprit l'ex-grenadier, j'en parlerai à mon horloger.

Un arbre de la Liberté, pris à Monte-Cristo, a été planté à Saint-Germain. M. Dupas donne dans sa feuille le discours qu'il a prononcé à cette occasion.

Dans ce discours, nous trouvons la phrase prodigieuse que voici : « Citoyens, vous avez planté le symbole ; il vous reste maintenant à consolider la chose. N'oubliez pas que des libertés sont comme les arbres : c'est par la racine qu'elles reprennent. »

Le journal la Liberté prenait quelque consistance, mais nous doutons fort que la prose de M. Dumas consolide la chose !

Spectacle gratis. — Dans toutes circonstances, sous tous les régimes, constitutionnel ou républicain, Paris sera toujours, pour l'observateur une lanterne magique ou un enregistrement. Voulez-vous rire ? Lisez les professions de foi politique de M. Dumas de la Pailletterie. Voulez-vous pleurer ? Ecoutez ces cris : A bas la Presse ! cris qui pourraient précéder ceux de : A bas la liberté de la presse ! Voulez-vous rire ? Suivez ces femmes qui, drapeaux déployés, vont donner leur adhésion au gouvernement provisoire. Voulez-vous pleurer ? Entrez chez ce petit commerçant qui s'approprie à vendre son argenterie et ses meubles pour satisfaire ses créanciers.

Voulez-vous rire ? Allez au club de Palingénésie sociale ; on n'y entend que des avocats. Voulez-vous pleurer ? Entrez chez un artiste, peintre ou musicien. Voulez-vous rire ? Allez voir le musée du Louvre. Voulez-vous pleurer ? Entrez au premier théâtre lyrique, celui que vous voudrez... quelle recette ! Voulez-vous rire ? Suivez ce pauvre homme qui, sortant de la boutique d'un changeur, court enfourer un sac d'écus dans sa cave. Voulez-vous pleurer ? Allez à la Bourse.

Koninklijke Holl. Schouburg.
Op Dingsdag 11 April 1848. (N^o 47 in het abonnement.)
Op hoogst vereerend verlangen :
De Staats-Orkaan,
dichtstuk door den heer R. H. van Someren, voor te dragen door den heer A. Peters.
Op vereerend verlangen :
Het Turksch van Breda,
Vaderlandsch historisch tooneelspel in drie bedrijven, uit de XVI eeuw, door C. van de Vijver. In vele jaren niet vertoond.
FOCQUENBROCH OF DE AMSTERDAMSCHEREDERIJKERS,
blijspel met zang in een bedrijf.
Orde der voorstell. : 1. Het Turksch. 2. De Staats-Orkaan. 3. Focquenbroch.
De aanvang teh ZEVEN ure.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.
Lundi 10 Avril 1848. — (Représentation n^o 119.)
La première représentation de :
Le Réveil du Lion,
vaudeville nouveau en deux actes, par MM. Bayard et Janin.
Précédé des deux premiers actes de :
Le Serment,
grand opéra, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.
On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.
MAISON DE COMMISSION.
Korte Poten, K, n^o 179, à La Haye.
Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ne continueront pas jusqu'à la fin de cette semaine, la liquidation de leur nouvel assortiment de MANUFACTURES FRANÇAISES et ANGLAISES, SOIERIES DE LYON, CHALES longs et carrés, PARAPLUIES, etc. articles qui se trouvent encore ici en magasin, et qui seront vendus A TOUT PRIX ; ils prient donc les personnes qui voudront encore profiter de cette heureuse occasion d'acheter de bonnes et nouvelles marchandises, A DES PRIX INOUIES ; de vouloir bien les honorer de leur visite avant la fin de la semaine.
OBERWARTH FRÈRES & C^o.

Cours des Fonds Publics.
Bourse de Paris du 6 Avril.

	COURS	CHANG.	FIN
France . . .	52	36 50	36
Cinq pour cent	—	—	—
Trois pour cent	—	—	—
Emprunt Ardouin 3 p.c.	—	—	—
nouveau	—	—	—
Espagne	—	—	—
Ann. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples	—	—	—
Certificats Falconet	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—
Dette active	—	—	—
Dette active	—	—	—
Ditto	—	—	—
Banque belge	—	—	—

Bourse de Paris du 6.
La baisse s'est arrêtée à la Bourse d'aujourd'hui. On est resté quelque temps sans variations ; tout à coup les valeurs ont subi un rapide mouvement de hausse. Cette reprise s'explique par les bas cours où se sont trouvés la rente française. On disait que M. Ach. Fould était nommé ministre des finances. Cette nouvelle, quelque invraisemblable qu'elle paraisse, a causé des antécédents conservateurs de M. Fould, avait acquis une grande consistance à 2 heures. On ajoutait que M. Garnier-Pagès devenait ministre de la marine. On disait que le Moniteur publierait ces jours-ci un nouveau décret autorisant la Banque à élever à 500 millions le taux de la circulation de ses billets.
Les actions d'Orléans, qui étaient d'abord faibles aux prix d'hier, se sont ensuite relevées assez rapidement.
Le 3 p. c. a ouvert à 33 et a monté à 37, on reste à 36-50.
Le 5 p. c. a fait 50 et 53 et ferme à 52.
Les bons du trésor, après avoir fait 50 p. c. de perte, ont repris à 48 p. c. de perte.
La Banque de France a fait 1060 et 1080 et resté à 1070 ; les 4 canaux ont fléchi de 25 fr. à 655 ; les obligations de la ville de 10 fr. à 930 ; la Vieille-Montagne était à 2000.

Bourse d'Anvers du 7 Avril.
Métalliques, 5 % . — Naples, 5 % . — Ard., 5 % 6/8 P. — Dette différée ancienne, » — Passive 5 % . — Lots de Hesse . — Cours après la Bourse (2 1/2 heures) ; Ardouin ».
Bourse de Londres du 5 Avril.
3 % Cons. 8 1/2 . — 2 1/2 % Holl. 33, 35. — 4 % id. 52, 55. — Esp. 5 % 9 1/2, 10 1/2. — 3 % 17 1/2, 18 1/2. — Portug. 4 % 13 1/2, 14 1/2.
Bourse de Londres, du 5.

Les affaires dans la cité souffrent beaucoup de l'anxiété fiévreuse, dans laquelle on attend chaque jour les nouvelles du continent. Grâce à l'abondance du numéraire, aux bas prix des articles de consommation et surtout des matières premières, et au maintien de sa neutralité, l'Angleterre pourrait espérer une ère de bonheur et de prospérité, au milieu des désastres du continent ; c'est ce dernier point qui excite le plus sérieusement les alarmes.
Le marché des fonds publics a été singulièrement calme aujourd'hui. A l'ouverture les prix montraient assez de fermeté ; mais cette disposition ne s'est pas soutenue et il y a eu à la clôture une légère baisse.
Les consolidés ont fait en dernier lieu au comptant et à terme 87 1/2. Bons de Péchiquet 87-42 sh, de prime. Banque 40.
La même stagnation a régné au marché des fonds.
n'ont pas éprouvé de variation essentielle dans les prix.

Bourse de Vienne du 1 Avril.
Métalliques 5 % 61. — Lots de B. 500, 105. — Lots de B. 250, 75.
Actions de la Banque 715.
LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spui, 75.